

Informations spécifiques de chaque pays pour Sixt Location de voitures**Voir les règlements d'un autre pays****Pays de location**

Suisse

**Choisir le type de véhicule**

Voiture

**Afficher****Suisse - Voiture****Informations générales concernant la location****Documents importants**

Le locataire et le conducteur doivent présenter un permis de conduire valide et une carte d'identité ou un passeport lors de la remise du véhicule.

Les permis de conduire de pays non-membres de l'UE (sauf Suisse) sont acceptés si :

- a) aucun visa n'est inscrit dans le passeport ;
- b) si le client a un visa dans son passeport et n'est pas en Europe depuis plus de 6 mois au moment de la location. S'il est depuis plus de 6 mois en Europe, il devra présenter un permis de conduire d'un pays membre de l'UE

Un permis établi dans une écriture autre que l'écriture latine (arabe, japonais, cyrillique, etc.) doit être accompagné d'un permis de conduire international. Pour les permis de pays n'ayant pas souscrit l'accord international pour les permis de conduire, le détenteur devra détenir le permis original ainsi qu'une traduction officielle.

Restrictions d'âge

Certains règlements s'appliquent pour l'âge minimum et le permis de conduire, et varient selon le type de véhicule et le segment de réservation. En principe, l'âge minimum pour chaque conducteur est de 20 ans (permis de conduire depuis au moins 1 an). Une variation de l'âge minimum est possible selon le véhicule.

Une surcharge jeune conducteur est facturée pour les jeunes conducteurs de moins de 25 ans.

Informations tarifaires**Général**

Comme mode de paiement, toutes les cartes de crédit des sociétés internationalement reconnues et Airplus sont acceptées, alors que les cartes prépayées et de débit, telles que VISA Electron, ne sont pas acceptées. Le paiement doit être émis sur le nom d'un conducteur. Celui-ci doit être présenté lors de l'enlèvement du véhicule et sera valide à ce moment. Le montant qui sera débité de votre moyen de paiement inclut le prix de la location ainsi que tous les extras et frais supplémentaires.

Une caution est prélevée à titre de garantie sur le moyen de paiement. Cette caution peut s'élever jusqu'au triple du prix de location. La caution minimum pour les véhicules haut de gamme et véhicules de luxe est de CHF 4.000,00. Le montant précis de la caution sera déterminé lors de la remise du véhicule, étant donné qu'il dépend du véhicule fourni.

Tarif prépayé - Payer en ligne

Pour une réservation au tarif prépayé, le montant sera facturé immédiatement avant la location avec le prix total de la location (incl. extras et frais). Les données du conducteur et de paiement sont fermement établies lors de la réservation et ne peuvent pas être modifiées. Il n'y a aucun remboursement pour non collecte, collecte tardive ou restitution en avance du véhicule.

Jusqu'à 48h avant le début de la location et selon disponibilité, la réservation peut être modifiée moyennant CHF 30,00 de frais de modification. En cas de modification, l'acompte ne sera pas remboursé, même si le montant est différent.

Avant le début de la location, la réservation peut être annulée par écrit ou en ligne. En cas d'annulation, les paiements anticipés de location déjà engagés seront facturés sous forme de frais d'annulation. Pour les réservations avec une période de location allant jusqu'à 3 jours, le montant des frais d'annulation correspond à 100 % du prix de la location (y compris les options commandées et les frais). Pour les réservations avec une période de location supérieure à 3 jours, le montant des frais d'annulation dépend du prix de la location réservée (y compris les options commandées et les frais) et correspond à 3 jours de location.

Si le locataire ne collecte pas le véhicule à l'heure convenue, l'acompte sera conservé.

Les modifications et les annulations peuvent être effectuées en ligne ou par écrit: www.sixt.ch/mysixt ou Sixt rent-a-car AG, Schwarzwaldallee 242, CH-4058 Basel, Fax: +41 (0)61 325 15 56, E-Mail: reservation-ch@sixt.com

Informations concernant les protections**Assurance aux tiers**

Le locataire et tout conducteur autorisé est assuré en vertu d'une assurance responsabilité civile automobile. Cette assurance responsabilité civile couvre les blessures ou les dommages à des tiers jusqu'à une somme maximale assurée pour un montant de CHF 100 millions et est limitée à l'Europe.

Le transport de matériel dangereux n'est pas compris dans l'assurance. Toutes les protections seront considérées comme nulles, si le conducteur auteur d'un dommage n'est pas celui autorisé à conduire ou si le conducteur n'est plus en possession de son permis de conduire au moment des faits.

Protection vol et collision

La souscription à la protection vol et collision peut réduire la responsabilité à une certaine franchise en cas de dommages ou vol sur le véhicule.

Si le locataire contracte la protection vol et collision, il est responsable, selon le véhicule, d'une franchise de CHF 1.400,00 à CHF 5.000,00. En outre, une réduction de la franchise est possible.

En cas de dommages par négligence grave ou intentionnelle, les droits relatifs à la couverture complète (incluant la protection antivol) sont réduits ou perdus.

Si aucune couverture complète (incluant la protection antivol) n'a été souscrite, le locataire est responsable de tous les dommages causés au véhicule de location non constatés par autrui, et doit répondre de la valeur totale du véhicule.

Protection occupants accident

La souscription à une protection occupants accident permet d'élagir la protection aux conséquences de l'accident.

En souscrivant à la protection occupants accident, le montant maximum garanti sera de: CHF 40.000,00 en cas d'invalidité, CHF 20.000,00 en cas de décès et un montant illimité pour frais médicaux (limité à 5 ans max.).

Protection pneus et vitres

La protection pneus et vitres offre une protection pour les dommages sur les pneus, les jantes, le pare-brise, vitres latérales et la vitre arrière avec une franchise de CHF 0,00.

Si aucune protection contre la crevaison et le bris de glace n'a été souscrite, le locataire est responsable de l'ensemble des dommages.

Garantie mobilité / Roadside protection

La garantie mobilité est une protection étendue en cas de pannes pendant la location et vous protège au niveau national et international contre des coûts élevés d'entretien et de réparation à la suite d'événements pour lesquels vous seriez en tort: enfermement des clés dans le véhicule, panne de carburant, aide au démarrage en cas de batterie vide, perte de clé et véhicule bloqué.

Tous ces services ne sont assurés qu'en recourant à l'assistance Roadside 24 heures sur 24 de Sixt. Cela met également en évidence la nature et l'étendue de ce service dont le but est de préserver la mobilité du locataire. Dès lors qu'il n'a pas lui-même souscrit de Roadside Protection auprès de Sixt, le locataire est responsable pour les dommages occasionnés au véhicule de location.

Trajets à l'étranger et restrictions territoriales

Restrictions territoriales

Le choix du véhicule peut restreindre l'entrée dans certains pays. Pour une description de ces restrictions à l'admission, les pays sont divisés en trois zones.

Zone 1: Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Gibraltar, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Suède, Suisse et Vatican

Zone 2: Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie

Zone 3: Tous les pays qui ne sont pas dans la zone 1 ou 2.

Les marques de voitures Audi, BMW, Mercedes-Benz, Range Rover, Aston Martin, Maserati et Volkswagen ainsi que toutes les Jeeps/tout-terrains sont autorisées à entrer seulement dans les pays de la zone 1 et incluant en plus le groupe L *** en Pologne et en République tchèque. Les voitures de toutes les autres marques peuvent uniquement entrer dans les zones 1 et 2.

L'entrée dans les pays de la zone 3 est en principe interdite.

En cas de non respect des conditions de trajets vers l'étranger, toutes les assurances perdent leur validité.

Extras

Locations avec abandon

Si la location avec abandon est possible, des frais y sont associés.

En cas de location en aller simple non annoncée et non autorisée, nous nous réservons le droit de percevoir des frais supplémentaires.

Système de navigation

La réservation des systèmes de navigation est garantie.

Conducteur additionnel

Il y a des frais pour ajouter un conducteur supplémentaire, mais seules les personnes inscrites dans le bail de location et possédant un permis de conduire valide sont autorisées à conduire le véhicule.

Sièges bébé et sièges pour les enfants

Dans les agences Sixt, il est bien sûr possible d'obtenir des sièges pour bébés et pour enfants, ainsi que des rehausseurs pour les enfants de 0 à 36 kg (Groupe 0+ , 0, 1, 2 et 3).

Ravitaillement du véhicule

Sur demande, le véhicule sera ravitaillé après que vous l'ayez retourné à Sixt, selon les conditions applicables.

Vous avez également la possibilité d'acheter un plein de carburant à un prix préférentiel, comparable à celui des stations services au moment de la location et ainsi éviter de faire le plein avant de retourner le véhicule. Le carburant non utilisé ne sera pas remboursé.

Accessoires de déménagement

Pour les déménagements, des diables, des plateaux à roulettes, des sangles, des couvertures d'emballage, du bande adhésive et des cartons de déménagement sont à disposition dans les agences Sixt.

Livraison et récupération

Livraisons et récupérations sont disponibles moyennant un supplément à votre agence Sixt locale.

À certains agences, ce service est disponible sur demande en dehors des horaires d'ouverture pour une commission d'engagement supplémentaire.

Équipement d'hiver

Un supplément est facturé pour les pneus hiver. En outre, des chaînes à neige et porte-skis sont disponibles en option.

Autres frais et impôts

Supplément d'emplacement

Pour toute location dans un aéroport ou une gare, un supplément d'emplacement vous sera facturée.

En dehors des heures d'ouverture

La location en dehors des heures d'ouverture est possible dans certaines agences. Dans ce cas, nous facturons des frais pour prise en charge hors horaires d'ouverture.

Taxe d'immatriculation / Taxe routière

Il existe une taxe routière, qui sont inclus dans le prix de la location.

La TVA est comprise dans tous les prix cités (si imposables à la TVA).

D'autres prix et conditions peuvent s'appliquer pour les clients société bénéficiant d'accords individuels.

[Imprimer](#)